Secrétariat à l'adoption internationale
Québec

Statistiques 2011

Les statistiques du Secrétariat à l'adoption internationale ont comme dénominateur commun l'émission de la lettre de non-opposition ou de la lettre adressée aux autorités canadiennes, dans le cas de l'adoption d'un enfant résidant ailleurs au Canada.

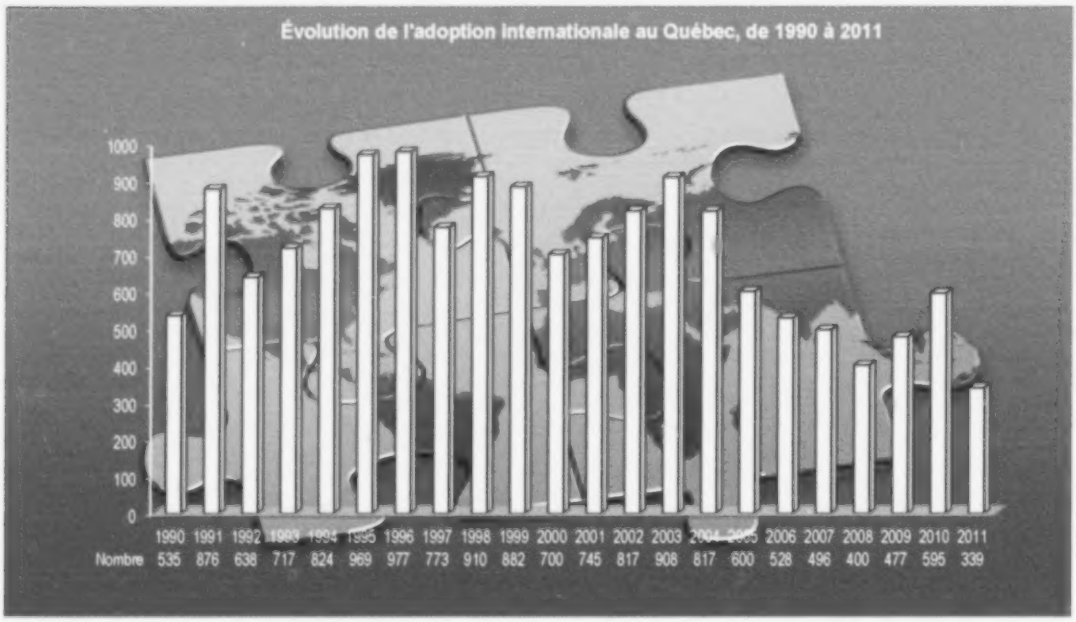

Faits saillants de l'année 2011 en adoption internationale

Commentaires généraux

Contrairement aux résultats de l'année 2010 qui démontraient une hausse pour une 2e année consécutive, l'année 2011 a été marquée par une baisse du nombre de lettres de non-opposition émises. En effet, 339 enfants domiciliés à l'étranger ont été adoptés par des Québécois, comparativement à 595 l'an dernier. Cette baisse s'explique en partie par la suspension ou le ralentissement des adoptions au Kazakhstan (de 21 à 3), au Viet Nam (de 111 à 65) et en Ukraine (de 26 à 16), à la suite de modifications ou mise en œuvre de la nouvelle loi d'adoption. Elle est aussi attribuable à la diminution des adoptions que connaît la Chine (de 193 à 109) depuis l'entrée en vigueur de la Convention de La Haye, le resserrement des critères pour les adoptants et la hausse des adoptions nationales depuis l'amélioration des conditions économiques chinoises.

D'autre part, cette baisse des adoptions s'explique également par la suspension des inscriptions pour des adoptions en Haïti, laquelle fut mise en place à la suite du séisme de janvier 2010 (de 89 à 0).

Moyenne d'âge des enfants

Tout comme en 2010, nous publions les résultats selon deux catégories d'adoption. Les résultats de la moyenne d'âge « tout type d'adoption confondu » révèlent une baisse de 38,0 à 30,8 mois, alors que la moyenne d'âge pour les adoptions avec organisme agréé accuse une hausse de 21,0 à 27,5 mois.

Il faut comprendre de ces données que la première catégorie regroupe les adoptions intrafamiliales qui représentent plus fréquemment l'adoption d'enfants plus âgés.

Par ailleurs, la hausse observée pour les adoptions réalisées par l'entremise des organismes agréés confirme la tendance observée ailleurs dans le monde, à l'effet que les enfants proposés à l'adoption internationale sont plus âgés. Ce changement fait preuve d'une ouverture des citoyens à accueillir des enfants selon les besoins de ces derniers. Ce changement s'accompagne de l'expression d'un besoin pour une préparation spécifique des postulants leur permettant d'accepter de relever ce défi. À cet effet, des travaux sont en cours au SAI pour offrir à tous les postulants des sessions de sensibilisation et de préparation adaptées à cette nouvelle réalité de l'adoption internationale. Actuellement, les organismes agréés, certains CSSS et des professionnels en privé dispensent ce genre de services aux adoptants déjà engagés dans un processus.

Commentaires concernant les pays

Arménie
Un nouvel agrément a été accordé à l'Alliance des familles du Québec lui permettant d'œuvrer en adoption internationale en Arménie.

Chine
Près du tiers des enfants adoptés à l'étranger en 2011 provenaient de la Chine. On note toutefois que le nombre total des adoptions en Chine a continué de diminuer et que les délais d'attente se sont allongés.

Haïti
Plus de deux ans après le terrible séisme ayant frappé Haïti, les inscriptions pour l'adoption d'enfants haïtiens sont toujours suspendues. Depuis, le Secrétariat à l'adoption internationale poursuit ses efforts afin de promouvoir l'adoption en Haïti d'une nouvelle législation et l'instauration d'un nouveau processus garantissant une approche éthique de l'adoption internationale et le respect de l'intérêt supérieur des enfants

En mars 2012, le SAI recevait une délégation des autorités compétentes en matière d'adoption en Haïti afin de discuter de la mise en place de mécanismes et de conditions pour le traitement d'un nombre limité de dossiers d'adoption afin

de soutenir l'Institut du Bien Être Social et de Recherches (IBESR) dans sa volonté d'encadrer et de contrôler les adoptions et jouer ainsi son rôle d'autorité en matière de protection des enfants.

Kazakhstan
La suspension des activités d'adoption internationale décrétée par le Kazakhstan en 2010 s'est poursuivie en 2011. Parmi les dossiers déposés avant la suspension, deux ont vu leur adoption complétée cette année. Le nouveau cadre légal est sur le point d'être mis en œuvre et l'Alliance des familles du Québec déposera dès que permit une demande d'accréditation auprès des autorités de ce pays pour y poursuivre des activités d'adoption internationale.

Philippines
Le moratoire sur les nouvelles inscriptions imposé par l'Inter-Country Adoption Board (ICAB) des Philippines depuis le 31 janvier 2011 est maintenu. Conséquemment, la Société formons une famille n'a toujours pas repris les inscriptions, et ce, depuis novembre 2010.

Russie
Depuis l'obtention de son accréditation de la part des autorités russes en 2010, l'organisme agréé TDH pour les enfants inc. recommence à réaliser de nouvelles adoptions en Fédération de Russie.

Ukraine
Le 11 juillet 2011 est entré en vigueur un important amendement au Code de la famille de la République d'Ukraine, limitant les candidats à l'adoption internationale à des propositions d'enfants de cinq ans et plus. Cet événement ainsi qu'un ralentissement des activités en Ukraine pendant le transfert de l'autorité compétente du département d'État à l'Adoption et à la Protection des enfants au ministère des Politiques sociales peuvent expliquer la baisse des adoptions constatée de 26 en 2010 à 16 en 2011.

Viêt Nam
Au cours de l'année 2011, le Viêt Nam a procédé à des changements législatifs en prévision de l'entrée en vigueur de la Convention de La Haye en 2012. On a ainsi observé un ralentissement des adoptions pendant cette période.

1. Adoptions internationales selon le type d'adoption

Adoptions internationales, Québec, 2011 Nombre de lettres de non-opposition émises selon le type d'adoption	
Organismes agréés	**322**
Adoptions sans organisme agréé – Canada	**5**
Adoption sans organisme agréé – Canada – Apparenté	**1**
Adoptions sans organisme agréé – Apparenté	**9**
Adoptions sans organisme agréé – Même nationalité	**1**
Adoptions sans organisme agréé – Avec l'assistance du ministre	**0**
Adoptions sans organisme agréé – Circonstances exceptionnelles	**0**
Adoptions privées avec lien de parenté*	**1**
TOTAL	339

* Dossiers ouverts avant le 1er février 2006 catégorisés selon la législation alors en vigueur

2. Adoptions internationales selon le pays d'origine de l'enfant

Adoptions internationales, Québec, 2011 Nombre de lettres de non-opposition émises selon le pays d'origine de l'enfant	
Canada[◆ 1]	6
Chine[◆]	109
Colombie[◆]	52
Congo-Brazzaville	2
Corée du Sud	28
Côte d'Ivoire	1
Grenade	1
Honduras	5
Jamaïque	1
Kazakhstan	3
Mali[◆]	5
Niger	3
Philippines[◆]	22
République démocratique du Congo	3
Russie	3
Sri Lanka	1
Taiwan	3
Thaïlande[◆]	8
Togo	1
Tunisie	1
Ukraine	16
Viêt Nam	65
Total	**339**

◆ État où la Convention sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale est en vigueur.

1 Bien que le Canada soit un État contractant à la Convention de La Haye sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale, les adoptions d'enfants domiciliés dans une autre province ou un territoire du Canada par des personnes domiciliées au Québec n'y sont pas assujetties, cette convention s'appliquant entre États contractants. Pour des raisons statistiques, ces adoptions ont été comptabilisées sous cette catégorie.

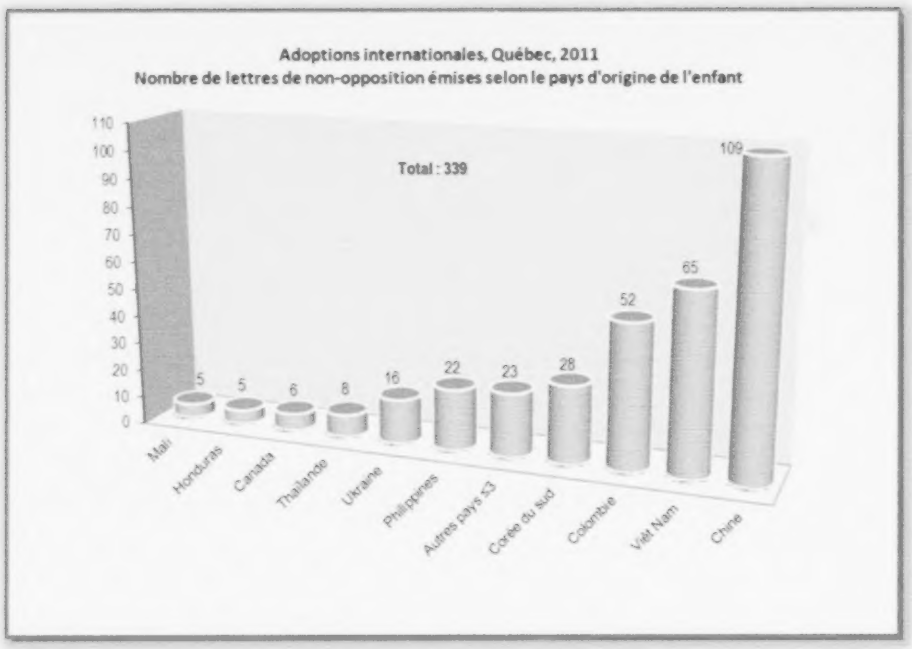
Adoptions internationales, Québec, 2011
Nombre de lettres de non-opposition émises selon le pays d'origine de l'enfant
Total : 339
110
100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0
5
5
6
8
16
22
23
28
52
65
109
Mali
Honduras
Canada
Thaïlande
Ukraine
Philippines
Autres pays x3
Corée du sud
Colombie
Viet Nam
Chine

Adoptions internationales, Québec, 2011
Nombre de lettres de non-opposition émises selon le continent
300
225
150
75
0
0
16
19
65
239
Océanie
Afrique
Europe
Amérique
Asie
Total : 339

3. Adoptions internationales selon l'organisme agréé

Adoptions internationales, Québec, 2011
Nombre de lettres de non-opposition émises selon l'organisme agréé et le pays d'origine pour lequel il détient un agrément

Organismes d'adoption	Pays d'origine	Nombre	Total
Agence d'adoption Les Enfants du Mandé	Mali	5	8
	Niger	3	
Alliance des familles du Québec	Kazakhstan	3	3
APPEL (adoption permanente d'enfants latino-américains)	Colombie	32	32
Enfants d'Orient et d'Occident, adoption et parrainage du Québec	Corée du Sud	28	39
	Taiwan	3	
	Thaïlande	8	
Enfants du monde	Chine	40	62
	Viêt Nam	22	
Société d'adoption parents sans frontières	Chine	21	21
Société formons une famille inc.	Chine	48	96
	Philippines	22	
	Viêt Nam	26	
Soleil des nations	Colombie	20	20
TDH pour les enfants inc.	Honduras	5	41
	Russie	3	
	Ukraine	16	
	Viêt Nam	17	
Total		**322**	**322**

4. Adoptions internationales selon la région de résidence de l'adoptant

Adoptions internationales, Québec, 2011
Nombre de lettres de non-opposition émises, selon la région de résidence de l'adoptant [1]

Région	Nombre
01 Bas-Saint-Laurent	12
02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	18
03 Québec	38
04 Mauricie et Centre-du-Québec	10
05 Estrie	13
06 Montréal-Centre	52
07 Outaouais	19
08 Abitibi-Témiscamingue	10
09 Côte-Nord	4
10 Nord-du-Québec	0
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	2
12 Chaudière-Appalaches	18
13 Laval	28
14 Lanaudière	24
15 Laurentides	20
16 Montérégie	68
17 Nunavuk	0
18 Terres-Cries-de-la-Baie-James	3
Total	339

[1] Résidence de l'adoptant au moment de l'émission de la lettre de non-opposition.

5. Adoptions internationales selon l'âge de l'enfant

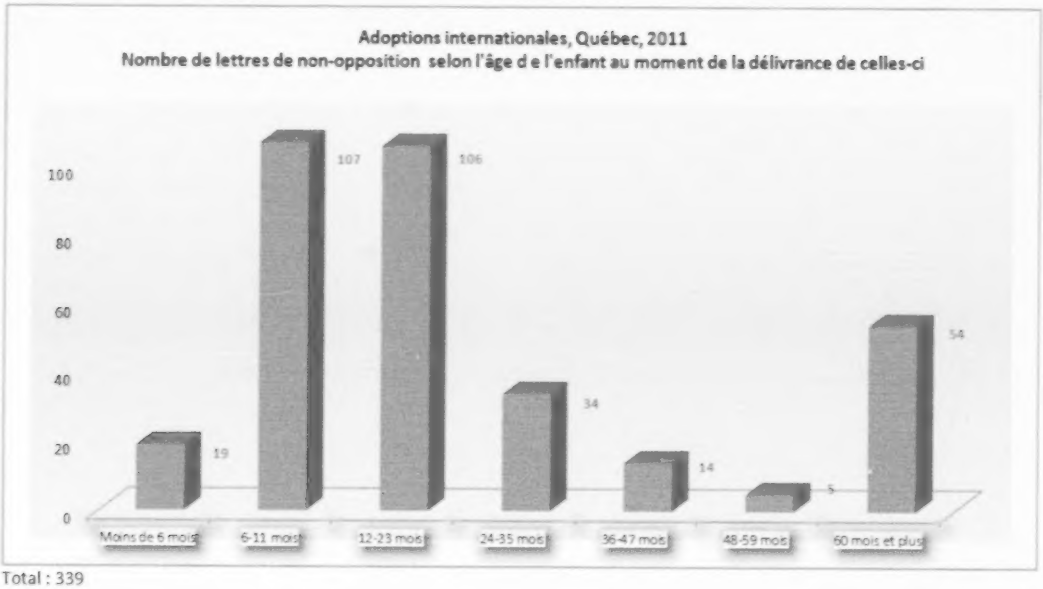

Total : 339

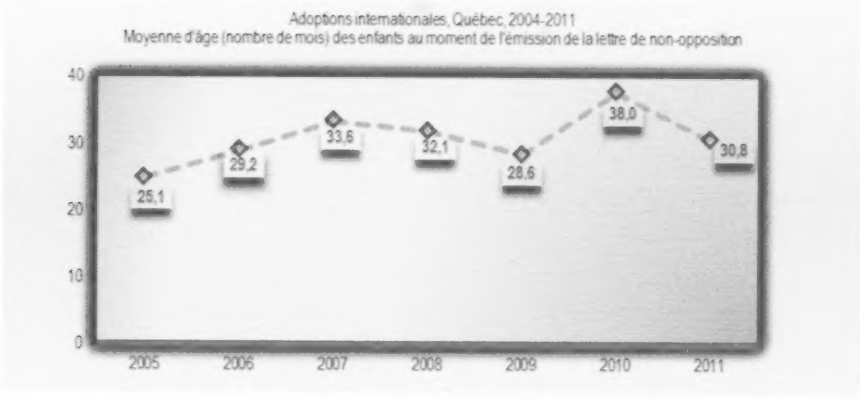

	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005
Moyenne d'âge, tout type d'adoption confondu	30,8	38,0	28,6	32,1	33,6	29,2	25,1
Moyenne d'âge avec organisme agréé seulement	27,5	21,0	21,9	20,4	18,8	17,5	14,4